



Mont
Saint
Aignan

ACCORD DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN E.R.P

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE déposée le 16/12/2022 par : NEOMA BUSINESS SCHOOL ROUEN demeurant à : 1 rue du Maréchal Juin 76130 MONT-SAINT-AIGNAN représenté par : Monsieur Christian LE CALLOCH pour : Travaux d'aménagement sur un terrain sis à : 1 rue du Maréchal Juin 76130 MONT-SAINT-AIGNAN	AUTORISATION DE CONSTRUIRE n° AT 076 451 22 00038 2023.318 Parcelles concernées : BE55 : 10781 m ²
---	--

LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,
Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité en date du 02/03/2023,

ARRÊTE

Article unique : les travaux sont autorisés, sous réserve de respecter les prescriptions imposées par les services consultés.

La présente décision est transmise au représentant de l'État le 21 Mars 2023 dans les conditions prévues à l'article L. 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

le 20/03/2023
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine

